

INFO - RPA

Volume 17 — 9 mai 2023

9 h 30

Logiciel d'administration des médicaments

Après quelques enjeux rencontrés suite à l'utilisation de certains logiciels au sein des résidences pour personnes âgées, les RPA qui utilisent les logiciels d'administration des médicaments, **doivent obligatoirement utiliser les formulaires de la RSN, complétés par les infirmières** du SAD. Les raisons étant que, pour le moment, les logiciels ne permettent pas de garder les données inscrites par les infirmières (archives), ce qui va à l'encontre de la légalité de la documentation clinique demandée par les ordres professionnels. Également, la disparité des logiciels dans la région fait en sorte que certains logiciels sont difficilement accessibles par les infirmières, surtout ceux qui viennent travailler de façon ponctuelle.

Présentement, le MSSS est au fait des enjeux que cela apporte aux RPA et, un comité de travail ministériel sera créé, dont je ferai partie, afin de trouver des solutions pérennes.

Pour l'instant nous demandons la collaboration de tous les milieux afin d'assurer une offre de soin sécuritaire et de qualité pour la clientèle hébergée.

Merci beaucoup !!!

Sabrina Bouchard

Conseillère-cadre

DSI

CIUSSS Saguenay-Lac-Saint-Jean